

Paris, le 20 février 2008



Obtient à nouveau la Certification SAS 70 pour ses activités d'expertise comptable et de paye

Premier cabinet d'expertise comptable français à être certifié SAS 70

Le cabinet Primexis* vient d'obtenir pour la 2^{ème} année consécutive la certification SAS 70 type II. Primexis est le premier cabinet d'expertise comptable en France à être certifié SAS 70. Un atout de premier ordre à l'heure où la loi Sarbanes-Oxley** oblige les entreprises à un contrôle rigoureux de la qualité de l'information financière et des procédures de contrôle interne.

Issu du cabinet CPS France, Primexis affiche en effet une importante clientèle parmi les groupes ou filiales de groupes étrangers et notamment anglo-saxons, or ces sociétés sont directement concernées par Sarbanes-Oxley.

La norme SAS 70 de type II, une norme internationale de contrôle interne

La norme SAS 70 (Statement on Auditing Standards N°70, Services Organizations), conforme aux standards de l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants) est une norme américaine de contrôle interne, et l'une des rares normes internationales en la matière. Quand une entreprise externalise la production de ses documents financiers et souhaite s'assurer que le prestataire choisi satisfait bien à tous les critères de contrôle interne qu'elle s'est elle-même imposés, Sarbanes-Oxley reconnaît la certification SAS 70 comme un des moyens de le faire.

La certification SAS 70 de type II est la certification la plus complète. Elle intègre non seulement un audit au moment de la certification, mais ensuite des contrôles réguliers pour s'assurer que les procédures mises en place restent bien appliquées. Elle constitue une opportunité supplémentaire pour l'entreprise d'améliorer sans relâche son organisation. Pour chaque service audité, une grille de contrôle a été mise en place avec une liste des objectifs de contrôle, des activités contrôlées, des plans de test, des observations et recommandations.

Des garanties complémentaires pour les clients, groupes ou filiales de groupes étrangers

« Nous avons décidé avec l'ensemble des associés de lancer une première procédure de certification en 2006 afin d'apporter des garanties complémentaires à nos clients, et notamment à nos clients internationaux, filiales de groupes étrangers, » explique Olivier Touchard, Président de Primexis. *« Le renouvellement de notre certification pour l'année 2008 confirme l'amélioration continue de nos procédures internes et de nos méthodologies d'intervention. Il dispense nos clients de vérifier la qualité du contrôle interne au sein de notre cabinet puisque la production de notre rapport suffit à satisfaire leurs obligations. »*

Un périmètre de certification étendu à plusieurs départements chez Primexis

Le périmètre de la certification a été volontairement limité aux deux activités les plus exposées: l'expertise comptable (d'une part dédiée aux filiales d'entreprises étrangères, et d'autre part au secteur immobilier), ainsi que la paie et gestion administrative du personnel.

Trois départements sont ainsi impactés chez Primexis :

- International Business Services
- Immobilier & Secteur public
- Paie et Gestion administrative du personnel

« Sur le plan de l'organisation interne de l'entreprise, la démarche de certification a permis de bénéficier d'un regard neuf sur les process, » explique Didier Hemion, associé, directeur de l'activité International Business Services.

« Dans l'activité paie, la certification a permis aussi de réglementer de façon beaucoup plus stricte l'accès aux dossiers. Par exemple, en matière de confidentialité, chacun ne pourra désormais prendre connaissance et n'intervenir que sur les dossiers dont il a personnellement la charge, » ajoute Christine Clérin, associée, directrice de l'activité Paye et Gestion du Personnel.

***A propos de PRIMEXIS**



PRIMEXIS (www.primexis.eu) est un cabinet d'expertise comptable et de conseil indépendant de 250 collaborateurs, un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros, et plus de 500 clients, grands comptes, groupes et filiales de groupes français et internationaux. Son positionnement est fondé sur la spécialisation métier avec 7 activités : Assistance comptable ponctuelle, Conseil en organisation et systèmes, Consolidation et reporting groupe, Immobilier et secteur public, International Business Services, Paye et gestion administrative du personnel, Transaction Services.

****A propos de Sarbanes Oxley - Rappel**

La loi Sarbanes Oxley, du nom respectif des deux sénateurs Paul Sarbanes et Michael G. Oxley à son initiative, a été adoptée par le congrès américain en Juillet 2002.

Cette loi, aussi dénommée Public Company Accounting Reform and Investor Protection Act of 2002 ou plus simplement SOX ou Sarbox, est la réponse aux multiples scandales comptables et financiers : Enron, Tyco International ou encore WorldCom. La loi Sarbanes Oxley encadre plus sévèrement la production des documents comptables et financiers. Citons notamment l'interdiction pour une société d'audit de combiner les prestations de conseil et d'audit pour un même client. La promulgation de cette loi-cadre s'accompagne de la création d'une agence indépendante de régulation, la Public Company Accounting Oversight Board, ou PCAOB. Cette loi extra territoriale concerne toutes les entreprises US ou non cotées au New York Stock Exchange.

Contact presse :



STRAT & COM - Véronique Pernin ou Emeric Latimier

Tel : +33 (0)1 40 28 46 18 - Mob : +33 (0)6 61 61 61 02 - E-mail : primexis@vpstrat.com